

Séance plénière de la CNSIS du 1^{er} mars 2018 Déclaration liminaire

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les Élus,
Monsieur le directeur général,
M. le directeur des sapeurs-pompiers,
Chers collègues,

Un seul sujet à l'ordre du jour de cette CNSIS. Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Attention de ne pas sombrer dans l'autosatisfaction.

Je dresserai cependant une liste non exhaustive des problématiques actuelles et toujours non réglées :

- une sur-cotisation à la CNRACL toujours maintenue et toujours pas dénoncée par nos autorités de tutelle ;
- la révision des refontes de la filière 2012 et 2016 abandonnée faute de consensus syndical et de commande politique avec pour conséquence notamment une catégorie B toujours peu attractive ;
- les grilles salariales types non appliquées pour tous ;
- une organisation des examens et concours qui relève plus de la gestion administrative que d'un réel outil de management comme nous l'a montré le dernier examen professionnel de commandant ;
- un statut du SSSM qui se cherche, démotivant ainsi ses personnels ;
- des PATS en manque de reconnaissance ;
- des sapeurs-pompiers empêchés, dans certains départements, d'exercer leur métier (je fais allusion au secours en montagne) ;
- la place des sapeurs-pompiers menacée dans le domaine du secours d'urgence aux personnes ;
- des sapeurs-pompiers trop fréquemment agressés ;
- des mesures concernant la protection des sapeurs-pompiers exposés aux fumées qui se font attendre ;
- des budgets des SDIS qui servent de variable d'ajustement aux budgets des Conseils départementaux,
- des centres d'incendie et de secours qui ferment...
- l'arrêt de la Cour de justice européenne en date du 21 février 2018 et ses conséquences sur les SDIS en France...

... autrement dit, une lente mais certaine dégradation de la qualité du service public que chaque citoyen est en droit d'attendre. Ne l'oublions pas, le SDIS est trop souvent le dernier service public en milieu rural !

A ce constat, véritable reflet de la situation d'aujourd'hui -les nombreux conflits sociaux passés ou latents, l'appel à la mobilisation le 22 mars prochain le prouvent-, viennent s'ajouter une stigmatisation des fonctionnaires, des négociations au niveau national qui par leur déroulement et leur organisation laissent perplexes ; parle-t-on de concertation ou de consultation ? L'indicateur d'un dialogue social de qualité ne se mesure pas à un nombre de réunions !

Monsieur le Président, mesdames, messieurs :

- A quand un véritable dialogue social ?
- A quand un vrai engagement politique, à quand une véritable commande politique pour apporter des solutions pérennes et viables à nos interrogations légitimes, à l'avenir des SDIS, au maintien d'un service public de qualité et de proximité ?

Est-il utile de rappeler ici qu'Avenir Secours sera un partenaire force de propositions !

Je vous remercie de votre attention.